

Le Conseil Municipal de LA MENITRE s'est réuni le TRENTE ET UN JANVIER DEUX MIL TREIZE, à VINGT HEURES TRENTE, sous la présidence de Monsieur Claude MAINGUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude MAINGUY - Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET - Pascal VIAU - Arnaud PANAGET- Philippe NICOLAS - Didier BOIGNE - Philippe BOUVIER- Mireille GALBRUN - Tony GOISLARD - Patrice ROBERT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Patrice BENESTEAU - Marie-Françoise LEBRETON - Marie LEGENDRE

ÉTAIENT ABSENTS : Karine DOISNEAU - Cathy SAULNIER - Philippe DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Véronique CHOTARD

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2012 est adopté à l'unanimité

- Présentation par la SODEMEL et le CAUE des 3 projets d'architectes pour l'urbanisation de la zone de la Corbière

Il est d'abord rappelé les contraintes dont les architectes devaient tenir compte dans leur projet comme les règles d'urbanisme à respecter, les voies existantes et les éléments naturels du site de la Corbière.

Les trois projets d'architectes retenus par le jury ont été présentés avec chacun ses atouts et ses réserves.

Ces trois propositions seront présentées aux administrés qui auront la possibilité de s'exprimer à l'occasion de deux permanences qui auront lieu les 6 et 15 février. Les projets resteront à leur disposition en mairie à tout moment.

La concertation se poursuivra par une réunion publique qui aura lieu le 12 mars à l'Espace Culturel.

A l'issue de cette phase de présentation / échange avec la population , le Conseil Municipal choisira le projet qui sera réalisé.

- Finances
 - accord sur la répartition de l'actif suite à la dissolution du SIVM de la région de Beaufort

Il est expliqué que suite à la dissolution du SIVM en 2005, il est nécessaire de ventiler l'actif de celui-ci auprès de chaque commune membre.

Cette répartition s'élève pour LA MÉNITRÉ à 343 028.74€ et concerne la salle Joseph Pessard et des travaux de voirie.

- Budget 2013 : ouverture de crédits d'investissement

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le Maire, à régler les investissements engagés en 2012 et ce jusqu'au vote du budget 2013 dans la limite des sommes ci-dessous :

Compte 21318 :	111 750.00€
Compte 2152 :	98150.00€
Compte 2188 :	750.00 €

- Vente d'un pulvérisateur pour 800€ à la SEMAC.

Un ancien pulvérisateur communal, inutilisé, est stocké à l'atelier. Il est proposé aux conseillers de le vendre. Une estimation a été faite par plusieurs sociétés. La plus offrante est la SEMAC pour un montant de 800 € TTC. Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de vendre le pulvérisateur à la SEMAC, pour la somme proposée.

- Aménagement de sécurité rue Marc Leclerc : résultat d'appel d'offres

L'entreprise retenue est TPPL pour un montant de 13 611 €HT et 16279 TTC, auquel il doit être ajouté l'achat du mobilier Urbain pour 2872 €HT et 3435 €TTC. Les travaux, pour un montant total de 19714 €TTC auront lieu pendant les vacances scolaires de février prochain.

- Tableau des effectifs 2013 et créations des postes d'emplois saisonniers 2013

Le Conseil Municipal dresse le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2013:

- **Personnel permanent**

I. SECRETARIAT

1 attaché territorial principal
1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe
1 adjoint administratif 1^{ère} classe (en disponibilité)
1 adjoint administratif 2^{ème} classe (TNC 28/35)
1 adjoint administratif 2^{ème} classe

II. VOIRIE

1 adjoint technique principal 2^{ème} classe
1 adjoint technique 2^{ème} classe (en disponibilité)

VI. ECOLE MATERNELLE

1 A.T.S.E.M. 1^{ère} classe (TNC 29.6/35)
1 A.T.S.E.M. 1^{ère} classe

VII. MENAGE

1 Adjoint technique 1^{ère} classe (TNC 25.5/35)
1 Adjoint technique 2^{ème} classe (TNC 35/35)
1 Adjoint technique 2^{ème} classe (TNC 19.4/35)
1 adjoint technique 2^{ème} classe (TNC 4.5/35)
1 adjoint technique 2^{ème} classe (TNC 4.5/35)

III. ESPACES VERTS

1 adjoint technique principal 2^{ème} classe
1 adjoint technique 2^{ème} classe

IV. ENTRETIEN BATIMENTS

1 adjoint technique 1^{ère} classe

V. RESTAURANT SCOLAIRE

1 adjoint technique 2^{ème} classe (TNC 22.5/35)
1 adjoint technique 2^{ème} classe

VIII. ANIMATION

- **CLSH/accueil péri-scolaire**

1 adjoint d'animation 2^{ème} classe (TNC 30/35)
1 adjoint d'animation 2^{ème} classe (TNC 14.5/35)

- **vie associative/culture**

1 adjoint d'animation 2^{ème} classe (TNC 17.5/35)
1 adjoint d'animation 2^{ème} classe (TNC 17.5/35)

Personnel temporaire

- **CLSH (besoin occasionnel : alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26.01.84)**

1 agent d'animation (pour besoin occasionnel du CLSH) - petites vacances et mercredi - 1^{er} échelon échelle III IB 297 - 35 H
1 animateur territorial (direction CLSH été) - 1^{er} échelon - échelle IV - IB 298 - 35 H
3 agents d'animation (CLSH été) - 1^{er} échelon - échelle III - IB 297 - 35 H

- **Piscine (besoin occasionnel : alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26.01.84)**

1 MNS - Educateur des activités physiques et sportives 2^{ème} classe temps plein - 7^{ème} échelon IB 398 (dernier WE de Juin au 1^{er} WE d'août)

1 adjoint des services techniques (saison touristique - accueil piscine) - 30/35ème dernier WE de Juin au 1^{er} WE d'août - Echelle III - 1^{er} échelon - IB 297

- **Espaces verts (besoin saisonnier : alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26.01.84)**

1 adjoint des services techniques 35 heures - Echelle III - 1^{er} échelon - IB 297

- Maison de retraite : projet de protocole transactionnel

Suite à la renonciation par l'Hôpital du Bugeois et de la Vallée de son projet d'acquisition de l'ancien bâtiment restaurant scolaire, et de la nécessité pour la commune de construire un nouvel espace, une négociation a été engagée entre les deux parties afin de trouver un accord sur le préjudice subi par la commune.

Un protocole reprenant les faits est présenté au Conseil Municipal dans lequel il est proposé une indemnité de 92 462 €.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter les termes de ce protocole et autorise le Maire à effectuer les démarches qui y sont liées.

- Aménagement du Parking de la Gare : nouvelle convention avec le Conseil Régional pour la réalisation d'aménagement d'accès à la gare de LA MÉNITRÉ

La convention, établie avec le Conseil régional, signée pour deux ans en novembre 2010 arrivant à terme, il convient d'en passer une nouvelle car les travaux ne sont pas terminés. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité cette nouvelle convention pour une durée d'un an.

- Convention ATESAT

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur les modalités d'assistance, et considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de cette assistance technique,

- . sollicite la reconduction de cette convention ATESAT à compter du 1^{er} Janvier 2013 et ce pour une année
- . autorise le maire à mettre au point avec la DDT la convention d'ATESAT fixant le contenu des missions retenues, les modalités de leur mise en œuvre et la rémunération des dites missions.
- . autorise le Maire à signer la convention d'ATESAT et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement.

Le Maire,

Claude MAINGUY